

## APPEL À PROJET 2027

**pour une création artistique à la Maison des Compagnies**

**par une compagnie de théâtre genevoise**

**Dans le cadre de la programmation 26/27 du service de la culture**

Une collaboration entre le service de la culture de la ville de Meyrin et TIGRE, association faitière des compagnies indépendantes genevoises.

### LES OBJECTIFS

Dans le cadre du projet culturel développé par la ville de Meyrin, le service de la culture de la ville de Meyrin et TIGRE mènent un appel à projets à destination des artistes et compagnies professionnelles œuvrant dans le champ du spectacle vivant implanté·e·s dans le canton de Genève. Cet appel à projet est un des outils de soutien à la création contemporaine développé par le service de la culture de la ville de Meyrin.

Conçu sous la forme d'un travail collectif le projet pourra être envisagé comme une collaboration entre une compagnie et un·e auteur·rice ou une écriture de plateau par la compagnie elle-même.

Cette œuvre prendra la forme d'une création théâtrale qui s'adresse à un public large et s'appuie, dès sa phase de création, sur les richesses du territoire meyrinois par l'intermédiaire de rencontres avec les publics, d'ateliers de pratiques artistiques, de répétitions ouvertes etc... En cela, la médiation fera partie intégrante du projet.

Le rendu final sera une forme pour le plateau dont les premières représentations auront lieu dans la grande salle de la Maison des Compagnies, et qui pourra s'adapter à différentes configurations techniques en vue d'une tournée.

### EN BREF

- **Soutenir** une compagnie implantée dans le canton de Genève pour lui permettre de **créer** une œuvre nouvelle ;
- **Favoriser la circulation des œuvres** théâtrales vers tous les publics ;
- **Encourager la rencontre artistique** entre compagnies et auteur·rices, le croisement des disciplines, la transmission et l'accompagnement des équipes ;
- **Associer** les compétences diverses et multiples d'une faitière indépendante et d'un service public pour **contribuer** de manière nouvelle à la création régionale.

## L'ACCOMPAGNEMENT

### Soutien financier

Le/la candidat·e est la/e bénéficiaire directe de l'aide financière octroyée par la ville de Meyrin. A ce titre, il/elle ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.

Le service de la culture de la ville de Meyrin participera financièrement à la création du projet par un soutien en coproduction à hauteur de 65 000.- CHF (soixante-cinq mille francs suisses). Le/la candidat·e s'oblige à solliciter tout autre appui financier public et privé auquel il/elle pourrait prétendre. Ces appuis ne doivent toutefois pas entrer en contradiction avec les principes régissant la politique générale de la Ville. Le/la candidat·e retenu·e veillera à la viabilité financière de son projet en présentant un budget prévisionnel équilibré dans son dossier.

*Nous précisons que l'activité d'octroi de soutiens financiers de la Fondation Meyrinoise du Casino (FMC) est suspendue jusqu'à nouvel avis. Le projet retenu ne pourra donc pas compter sur un soutien financier par celle-ci.*

### Soutien en nature

L'association TIGRE s'engage à diffuser largement l'appel à projet à ses compagnies membres. Elle pourra mettre à disposition de la compagnie sélectionnée sa salle de répétition durant une semaine à convenir.

En concertation avec la compagnie professionnelle retenue, le service de la culture de Meyrin accueillera plusieurs phases de travail pour la création du projet. Il fournira, en outre, les moyens humains et les moyens techniques nécessaires à la concrétisation du projet. Les périodes se répartiront comme suit :

#### **Période 1 – Recherche / création :**

7 jours de mise à disposition de plateau du lundi 16 au mercredi 25 novembre 2026 à la Maison des Compagnies à raison de 2 services de 4h par jour (montage si besoin le 16/11 matin, démontage le 25/11 après-midi – jours de relâche samedi 21 et dimanche 22).

#### **Période 2 – Création**

14 jours de répétition dans la grande salle de la Maison des Compagnies du jeudi 1<sup>er</sup> avril au mardi 20 avril 2027 (relâche les samedis 3, 10 et 17, dimanches 4, 11 et 18) : à raison de 3 services par jour (09h-13h / 14h-18h / 19h-22h). Le montage est compris dans cette période. La présence de 3 régisseurs (son, lumière, plateau) est garantie pendant cette période.

#### **Période 3 - Représentations :**

4 jours de plateau les mercredi 21 (1 générale), jeudi 22, vendredi 23 et samedi 24 avril 2027 (3 représentations) dans la grande salle de la Maison des Compagnies à raison de 3 services par jour (09h-13h / 14h-18h / 19h-22h). La présence de 3 régisseurs (son, lumière, plateau) est garantie pendant cette période.

Pendant l'ensemble des phases de ce projet, le service de la culture de Meyrin fournira les moyens techniques nécessaires avec la mise à disposition de son parc de matériel lumière, son, vidéo, et machinerie du théâtre. En cas de besoin de location de matériel, les frais devront être intégrés au budget de la compagnie.

Il est à noter qu'il n'y a pas de lieux de stockage décor et que l'atelier de la Maison des Compagnies est équipé pour des petits travaux mais inadapté pour la construction d'éléments de décor.

Pour répondre aux normes de sécurité imposées par les autorités cantonales, le noir complet n'est pas possible. Les éclairages de secours ne peuvent être masqués. Les décors situés sur la scène doivent être réalisés en matériaux difficilement combustibles (indice incendie 5.1). Tous les décors et tissus fabriqués en dehors de la Suisse doivent être ignifugés selon les normes européennes.

Les représentations du spectacle se dérouleront dans la grande salle de la Maison des Compagnies les 22, 23 et 24 avril 2027. L'ensemble des partenaires de cet appel à projet accompagneront la promotion du projet dans leurs réseaux respectifs.

Ces représentations feront l'objet d'un contrat de cession séparé qui déterminera les conditions de représentation : cession du spectacle et conditions de prise en charge des frais annexes liés aux représentations. Les éléments de calcul du prix de cession seront transmis au service de la culture de Meyrin au plus tard le 31 décembre 2026.

## LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA COMPAGNIE

L'appel à projets s'adresse aux compagnies ou collectifs artistiques professionnels qui remplissent les conditions suivantes :

- Être implantés dans le Canton de Genève ;
- Être membres de la faîtière TIGRE (et être à jour avec sa cotisation annuelle) ;
- Les autrices et auteurs associé·e·s au projet doivent être membres de la Société Suisses Auteurs ;
- Garantir un comportement éthique et une responsabilité sociale quant à l'engagement de ses collaborateurs et collaboratrices et à leur rémunération ;
- Être en accord avec la politique du service de la culture relative à la prévention et la lutte contre le harcèlement sexuel et les atteintes à la personnalité, entre autres avoir signé la Charte d'engagement à la prévention et à la lutte contre les atteintes à la personnalité au travail, au sein des entités subventionnées par la ville de Meyrin dans le domaine de la culture, et de ce fait avoir adhéré à une structure externe proposant une prestation de Personne de confiance en entreprise (PCE).

## LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Pour être éligibles, les projets des compagnies ou collectifs artistiques professionnels doivent remplir les conditions suivantes :

- Le projet est porté par une compagnie genevoise ;
- Le projet est une création originale ;
- Le projet peut porter sur une création théâtrale ou être pluridisciplinaire avec une dominante théâtrale ;
- Le projet a un ancrage territorial fort avec la commune qui l'accueille par le biais d'actions de médiation et de participation culturelle avec les publics de la commune ;
- Le spectacle doit pouvoir tourner, dans différentes configurations techniques de lieu et de plateau (dispositif scénique léger et adaptable) ;
- Il comprend une équipe artistique professionnelle de 4 personnes minimum au plateau ;
- L'équipe artistique veillera à s'assurer de la présence d'un regard extérieur tout au long du processus de création et notamment sur la 2<sup>ème</sup> période de création du 1<sup>er</sup> au 21 avril 2027 ;
- Il est indispensable qu'un régisseur général soit engagé par la compagnie pour l'entièreté du projet afin de garantir un lien avec les équipes techniques du service de la culture de Meyrin.

## LES MODALITÉS DE SÉLECTION DU PROJET

L'appel à projet est lancé conjointement par le service de la culture de Meyrin et la faitière Tigre le vendredi 13 février 2026 dans leurs réseaux respectifs.

**La date limite de dépôt des dossiers est fixé au dimanche 29 mars 2026.**

Les dossiers seront étudiés par un jury composé de professionnel·le·s du secteur des arts vivants : professionnel·le·s du service de la culture de Meyrin, 1 élu·e de la ville de Meyrin, 1 artiste de la ville de Meyrin, 2 invité·e·s hors commune. La composition complète du jury sera communiquée ultérieurement.

**Le projet lauréat sera annoncé le vendredi 1<sup>er</sup> mai 2026.**

Le jury sera notamment attentif à :

- **La thématique abordée** (témoignage du réel, engagement poétique, idée forte, agencement esthétique soigné etc...) ;
- **L'adresse public envisagée** ;
- **Le potentiel impact du projet sur le territoire** et les actions envisagées avec les publics en amont, pendant et/ou après la création (sensibilisation, participation, ateliers, rencontres avec des habitants, etc.)
- **La viabilité du projet sur les moyens et longs termes** (budget équilibré et réaliste, soutien institutionnel, soutien envisagé d'autres structures de diffusion, autres partenariats etc...).
- **Le projet de médiation qui accompagne le spectacle** (ateliers proposés, public cible...)

## LES PIÈCES À FOURNIR PAR LA COMPAGNIE

- Une présentation de la compagnie ou du collectif d'artistes relatant son histoire, ses expériences et, le cas échéant, ses précédentes réalisations ;
- Les CV des porteur·euse·s et des participant·e·s au projet ;
- Un dossier artistique incluant la présentation de la démarche artistique de la compagnie, une note d'intention détaillée du projet faisant l'objet de la candidature, un projet de distribution et d'éléments scénographiques, et tous autres éléments pertinents permettant une appréhension complète de la future création ;
- Un budget prévisionnel du projet de création et une évaluation du coût plateau ;
- Tout élément visuel ou audio (musiques, photos, vidéos, croquis) permettant d'enrichir le dossier artistique ;
- Un calendrier prévisionnel de répétition ;
- Un pré-projet d'actions culturelles reliant le projet de création et le territoire (rencontres, ateliers de pratiques artistiques, répétitions ouvertes, médiation scolaire etc...) ;
- Un pré-projet de diffusion de la création au-delà des représentations d'avril 2027.

## LES MODALITÉES ADMINISTRATIVES

Une convention sera signée entre la compagnie ou le collectif d'artistes dont le projet sera retenu et le service de la culture de Meyrin. Cette convention engagera les deux parties dans leurs obligations respectives et fera notamment mention des droits d'auteurs, de la communication autour du projet et des règlements intérieurs des différents lieux de répétitions.

Le versement de la subvention de coproduction de CHF 65'000.- se fera en 3 échéances réparties entre 2026 et 2027 selon les discussions entre les parties. L'achat de cession après les représentations en avril 2027.

Il est entendu que la compagnie assumera la responsabilité artistique, administrative et financière de l'œuvre et que, par extension, elle bénéficiera de la pleine jouissance des droits d'auteurs en découlant et ce sans limite dans le temps. Aussi, le service de culture de Meyrin ne possèdera aucun droit de suite sur le fruit de l'exploitation du spectacle.

Les parties conviennent qu'un bilan qualitatif du projet sera effectué à la fin des représentations d'avril 2027.

Entre temps et durant toute la durée de la collaboration, des points réguliers sont effectués entre la compagnie et le service de la culture.

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL ET INFORMATIONS

Date de lancement de l'appel à projet :	13 février 2026,
Date limite de dépôt des projets :	29 mars 2026,
Annonce de la sélection du projet :	1 <sup>er</sup> mai 2026,
Rencontre avec le service de la culture de Meyrin (technique, médiation, accueil, direction)	
et visite des lieux :	Septembre/octobre 2025,
Recherche / création :	Du 16 au 25 novembre 2026,
Répétitions :	Du 1 au 20 avril 2027,
Répétition générale :	21 avril 2027,
Représentations :	<b><u>22, 23 et 24 avril 2027</u></b>

### Liens utiles :

Plans et fiche technique Forum : <https://www.meyrinculture.ch/professionnels/technique>

Les projets doivent être envoyés à l'adresse suivante :  
[appel-a-projet-meyrin@tigreasso.ch](mailto:appel-a-projet-meyrin@tigreasso.ch)